

Le 30 juillet 2020

À tous les citoyens de Mercier

Objet : Modifications réglementaires en matière de zonage et d'urbanisme

Madame, Monsieur,

Lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020, le conseil municipal de Mercier a adopté à l'unanimité le premier projet du règlement 2009-858-60 modifiant le règlement de zonage. D'autres projets de règlements de même nature devraient être adoptés par le conseil municipal lors d'une prochaine séance extraordinaire, prévue le 4 août 2020. Ces futurs règlements modifieront en profondeur le développement résidentiel et commercial de la Ville de Mercier.

Fruit de plusieurs mois de travail et d'années de réflexion, ces projets de règlements tiennent compte de la situation actuelle de nos infrastructures, mais aussi du bel esprit de solidarité que nos citoyens et commerçants ont fait preuve au fil des ans, mais plus particulièrement au cours des derniers mois. Comme vous pourrez le constater, les futurs règlements traduiront fidèlement la dynamique de notre communauté et s'assurent que le développement des prochaines années s'inscrive dans cette philosophie.

Les grandes lignes de ces projets de règlements se trouvent au verso de la présente lettre. Pour consulter la version complète des projets de règlements, consultez le site Internet de la Ville de Mercier ([www.ville.mercier.qc.ca](http://www.ville.mercier.qc.ca)) ou rendez-vous à l'accueil de l'hôtel de ville de Mercier pour en obtenir un exemplaire.

Du 5 au 28 août 2020, la Ville de Mercier consultera la population à propos des modifications réglementaires proposées. Considérant la situation de pandémie actuelle, la période de vacances estivales et nos obligations légales, aucune séance de consultation en personne ne sera organisée. Par contre, la période de consultation par écrit, d'une durée minimale de 15 jours, a été allongée pour permettre au plus grand nombre de citoyens possible d'y prendre part.

Ainsi, si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions concernant le projet de règlement, nous vous invitons à nous les envoyer selon les modalités indiquées au verso de cette lettre. Vous contribuerez ainsi à bonifier nos règlements municipaux et à façonner le développement de notre communauté pour les prochaines années.

En vous remerciant à l'avance de votre contribution à ce projet, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Vos élus municipaux de la Ville de Mercier



## Les modifications réglementaires en bref

Plusieurs modifications réglementaires sont en cours d'adoption par la Ville de Mercier. Ces modifications influenceront la manière de construire et de développer les résidences et commerces du territoire pour les prochaines années.

### Ce que les projets de règlements modifient

#### Règlements municipaux modifiés :

- Règlement de zonage
- Règlement de lotissement
- Règlement sur les PIIA  
(plans d'implantation et d'intégration architecturale)
- Règlement sur les PAE  
(plans d'aménagement d'ensemble)

#### Quelques modifications proposées :

- Modification des usages permis dans les zones commerciales.
- Limitation de la hauteur des bâtiments (**3 étages maximum**).
- Limitation du nombre de logements (**4 logements maximum**).
- Changements au plan de zonage.
- Nouvelles zones commerciales.

#### Pour obtenir une copie des projets de règlement :

- Site Internet : [www.ville.mercier.qc.ca](http://www.ville.mercier.qc.ca)
- En personne : accueil de l'hôtel de ville (869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage)

### Votre opinion est importante

La Ville de Mercier tiendra une consultation publique sur les modifications réglementaires proposées.

**Du 5 au 28 août 2020**

Les questions, commentaires et suggestions doivent être formulés par écrit :

**Par courriel :** [consultation@ville.mercier.qc.ca](mailto:consultation@ville.mercier.qc.ca)

**Par la poste :** 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage, Mercier (Québec) J6R 2L3

Votre contribution à l'amélioration de ces projets de règlements permettra de mieux orienter le développement résidentiel et commercial de la Ville de Mercier.

